



**MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE**

**RAPPORT AU PARLEMENT
SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE**

PREMIER TRIMESTRE 2010



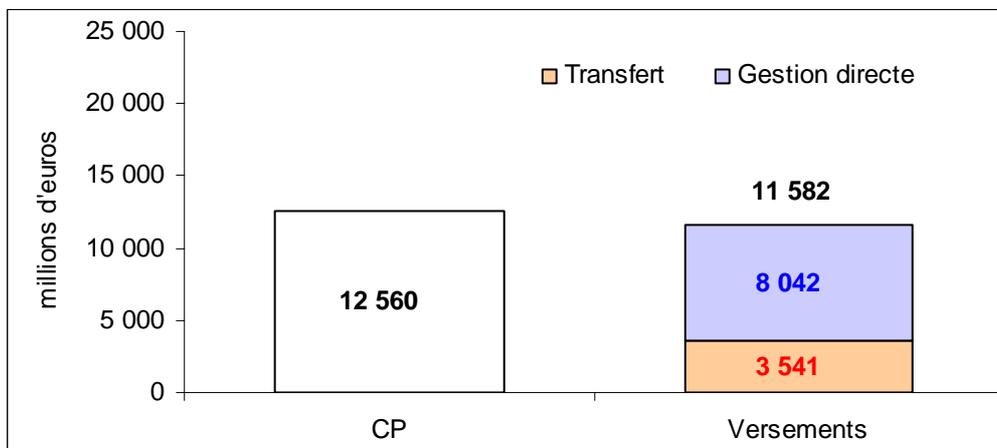
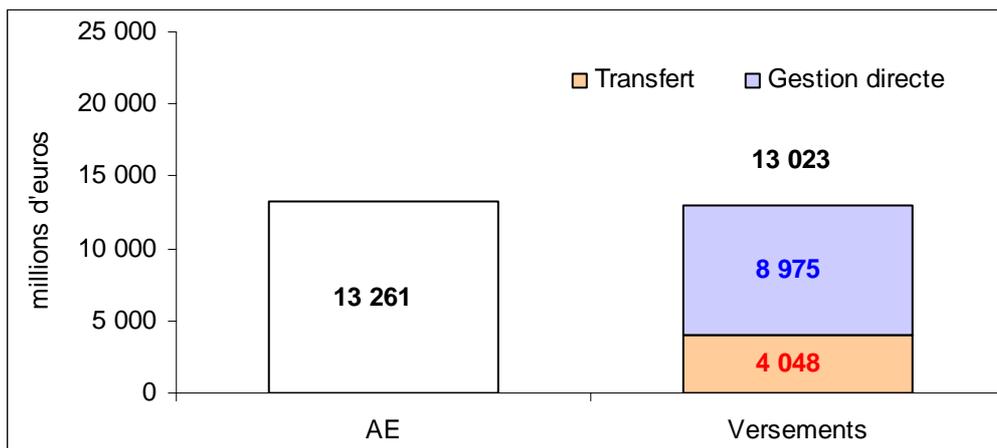
Table des matières

1. Synthèse	4
1.1. La mise à disposition des crédits	4
1.1.1. La gestion par transfert	4
1.1.2. La gestion directe.....	10
1.2. L'exécution	10
2. L'investissement public	13
2.1. Infrastructures et équipements civils.....	13
2.2. Enseignement supérieur et recherche	16
2.3. Equipements de défense et de sécurité.....	17
2.4. Le patrimoine.....	18
2.5. Le remboursement anticipé du FCTVA.....	20
2.6. Les partenariats public-privé.....	20
2.7. Les entreprises chargées de services publics	21
3. Le soutien à l'activité et à l'emploi	23
3.1. Les mesures fiscales du plan de relance.....	23
3.2. Les avances sur les marchés publics	23
3.3. L'intervention d'OSEO	24
3.4. L'assurance crédit	25
3.5. Le secteur automobile	26
3.6. Le fonds stratégique d'investissement (FSI).....	27
3.7. L'aide à l'embauche dans les TPE (« zérocharges TPE »).....	28
3.8. Le fonds d'investissement social (FISo)	28
4. La solidarité	32
4.1. Le logement social et l'accèsion sociale à la propriété	32
4.2. La rénovation urbaine (ANRU)	34
4.3. Le fonds de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne (Anah)	35
4.4. L'hébergement.....	35
4.5. Les bons d'achat de services à la personne.....	36
4.6. La prime de solidarité active	37
4.7. Le revenu supplémentaire temporaire d'activité	38
4.8. La prime pour les familles modestes	38
4.9. Le crédit d'impôt sur le revenu.....	39
5. Annexe : décrets d'application	40

1. Synthèse

1.1. La mise à disposition des crédits

13,0 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 11,6 milliards d'euros de crédits de paiement ont été mis à disposition des ministères et des opérateurs.



1.1.1. La gestion par transfert

A ce stade, 4,0 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 3,5 milliards d'euros de crédits de paiement ont été apportés aux différents ministères concernés par le plan de relance dans le cadre de décrets de transfert.

Le premier décret de transfert du 19 février 2009 a permis d'amorcer le financement des différentes opérations d'investissement retenues par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 2 février 2009. Il s'agissait de mettre à disposition la totalité des autorisations d'engagement, afin de permettre aux porteurs de projets d'initier les travaux. Une partie des crédits de

paiement a été versée, le solde étant payé au fur et à mesure de l'avancement des opérations, en application des conventions signées avec les ministères.

Décret de transfert du 19 février 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales		30 000 000	14 600 000
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	154	30 000 000	14 600 000
Culture		93 550 000	37 420 000
Création	131	8 990 000	2 960 000
Patrimoines	175	78 260 000	31 876 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	6 300 000	2 584 000
Défense		1 620 000 000	440 000 000
Soutien de la politique de la défense	212	220 000 000	100 000 000
Équipement des forces	146	1 096 000 000	300 000 000
Préparation et emploi des forces	178	194 000 000	30 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense	144	110 000 000	10 000 000
Écologie, développement et aménagement durables		165 000 000	80 000 000
Infrastructures et services de transports	203	165 000 000	80 000 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		150 000 000	70 000 000
Entretien des bâtiments de l'État	309	150 000 000	70 000 000
Justice		80 000 000	39 000 000
Administration pénitentiaire	107	50 000 000	24 000 000
Justice judiciaire	166	30 000 000	15 000 000
Outre-mer		85 000 000	78 000 000
Conditions de vie outre-mer	123	85 000 000	78 000 000
Politique des territoires		30 000 000	97 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	30 000 000	97 000 000
Recherche et enseignement supérieur		347 100 000	228 708 000
Vie étudiante	231	27 024 000	13 708 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	312 976 000	210 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172	7 100 000	5 000 000
Sécurité		100 000 000	60 000 000
Police nationale	176	50 000 000	30 000 000
Gendarmerie nationale	152	50 000 000	30 000 000
Ville et logement		340 000 000	266 667 000
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	100 000 000	100 000 000
Développement et amélioration de l'offre de logement	135	240 000 000	148 666 000
Totaux		3 040 650 000	1 393 394 000

Le décret de transfert du 23 avril 2009 est venu compléter les crédits du programme 309 au titre des diagnostics énergétiques dans le cadre du volet « Etat exemplaire ».

Décret de transfert du 23 avril 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		30 000 000	30 000 000
Entretien des bâtiments de l'Etat	309	30 000 000	30 000 000
Totaux		30 000 000	30 000 000

Le décret de transfert du 25 mai 2009 apporte 451,26 millions d'euros de crédits de paiement sur 14 missions et 24 programmes du budget général à partir du programme 316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » de la mission « Plan de relance de l'économie ». Il met ainsi à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la mesure de majoration temporaire des avances sur les marchés publics de l'État

Décret de transfert du 25 mai 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Action extérieure de l'Etat			1 900 000
Action de la France en Europe et dans le monde	105		1 900 000
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales			1 200 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215		1 200 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation			3 200 000
Liens entre la nation et son armée	167		3 200 000
Défense			272 000 000
Préparation et emploi des forces	178		110 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense	144		13 000 000
Soutien de la politique de la défense	212		19 000 000
Équipement des forces	146		130 000 000
Écologie, développement et aménagement durables			95 300 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	217		4 800 000
Infrastructures et services de transports	203		90 500 000
Economie			2 500 000
Développement des entreprises et de l'emploi	134		2 500 000
Enseignement scolaire			4 500 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214		4 500 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines			9 960 000
Facilitation et sécurisation des échanges	302		3 360 000
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	221		5 600 000
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	218		1 000 000
Justice			14 300 000
Administration pénitentiaire	107		6 400 000
Protection judiciaire de la jeunesse	182		2 000 000
Justice judiciaire	166		5 900 000
Recherche et enseignement supérieur			2 100 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150		2 100 000

Décret de transfert du 25 mai 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Sécurité			37 900 000
Gendarmerie nationale	152		17 900 000
Police nationale	176		20 000 000
Sécurité civile			3 400 000
Interventions des services opérationnels	161		3 400 000
Solidarité, insertion et égalité des chances			1 500 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124		1 500 000
Travail et emploi			1 500 000
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155		1 270 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111		230 000
Totaux			451 260 000

Le décret de transfert du 23 juin 2009 apporte les autorisations d'engagement nécessaires au démarrage des mesures mises en place par la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 et complète les dotations en crédits de paiement des autres volets.

Décret de transfert du 23 juin 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Défense			545 000 000
Soutien de la politique de la défense	212		120 000 000
Équipement des forces	146		325 000 000
Préparation et emploi des forces	178		70 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense	144		30 000 000
Écologie, développement et aménagement durables			45 000 000
Infrastructures et services de transports	203		45 000 000
Enseignement scolaire		20 000 000	20 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	20 000 000	20 000 000
Outre-mer		50 000 000	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	123	50 000 000	10 000 000
Recherche et enseignement supérieur		50 000 000	5 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	192	35 000 000	4 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172	15 000 000	1 000 000
Sécurité			40 000 000
Police nationale	176		20 000 000
Gendarmerie nationale	152		20 000 000
Travail et emploi		148 500 000	148 500 000
Accès et retour à l'emploi	102	18 500 000	18 500 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	130 000 000	130 000 000

Décret de transfert du 23 juin 2009

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Ville et logement		20 000 000	20 000 000
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	20 000 000	20 000 000
Totaux		288 500 000	833 500 000

Le décret de transfert du 31 juillet 2009 porte sur 79 millions d'euros d'AE et 195 millions d'euros de CP.

Décret de transfert du 31 juillet 2009			
Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Culture		500 000	37 420 000
Patrimoines	175	500 000	32 276 000
Création	131		2 560 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224		2 584 000
Enseignement scolaire		30 000 000	30 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	30 000 000	30 000 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		20 000 000	15 000 000
Entretien des bâtiments de l'État	309	20 000 000	15 000 000
Outre-mer		10 000 000	4 300 000
Conditions de vie outre-mer	123	10 000 000	4 300 000
Politique des territoires			8 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112		8 000 000
Recherche et enseignement supérieur		5 566 000	87 632 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	2 500 000	77 792 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172		2 100 000
Vie étudiante	231	3 066 000	7 740 000
Travail et emploi		13 000 000	13 000 000
Accès et retour à l'emploi	102	9 000 000	9 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	4 000 000	4 000 000
Totaux		79 066 000	195 352 000

Le décret de transfert du 5 octobre 2009 porte sur 212 millions d'euros d'AE et 172 millions d'euros de CP. Il est consacré au financement de l'activité partielle.

Décret de transfert du 5 octobre 2009			
Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		3 000 000	3 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	3 000 000	3 000 000

Décret de transfert du 5 octobre 2009			
Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Travail et emploi		209 000 000	169 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	209 000 000	169 000 000
Totaux		212 000 000	172 000 000

Le décret de transfert du 27 novembre 2009 porte sur 313,5 millions d'euros d'AE et 355,7 millions d'euros de CP. Il vient poursuivre le financement de la mesure de majoration temporaire des avances sur marchés publics et les transferts opérés en complément de ceux déjà réalisés.

Décret de transfert du 27 novembre 2009			
Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Culture		1 000 000	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	1 000 000	
Économie			690 470
Statistiques et études économiques	220		690 470
Enseignement scolaire		17 000 000	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	17 000 000	
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		16 700 000	41 581 000
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	221		24 181 000
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	218		700 000
Entretien des bâtiments de l'Etat	309	16 700 000	16 700 000
Justice			21 650 000
Justice judiciaire	166		5 750 000
Administration pénitentiaire	107		15 900 000
Politique des territoires		800 000	800 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	800 000	800 000
Sécurité civile			12 940 000
Intervention des services opérationnels	161		12 940 000
Travail et emploi		253 000 000	253 000 000
Accès et retour à l'emploi	102	253 000 000	253 000 000
Ville et logement		25 000 000	25 000 000
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	25 000 000	25 000 000
Totaux		313 500 000	355 661 470

Le décret de transfert du 28 décembre 2009 porte sur 84,3 millions d'euros d'AE et 124,3 millions d'euros de CP. Il vient notamment poursuivre le financement de l'activité partielle.

Décret de transfert du 28 décembre 2009			
Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	Autorisation d'engagement ouverte (en euros)	Crédit de paiement ouvert (en euros)
Enseignement scolaire		4 300 000	4 300 000
Vie de l'élève	230	4 300 000	4 300 000
Travail et emploi		80 000 000	120 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	80 000 000	120 000 000
Totaux		84 300 000	124 300 000

1.1.2. La gestion directe

9,0 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 8,0 milliards d'euros de crédits de paiement ont été attribués aux opérateurs nationaux chargés de la gestion de certains volets du plan de relance.

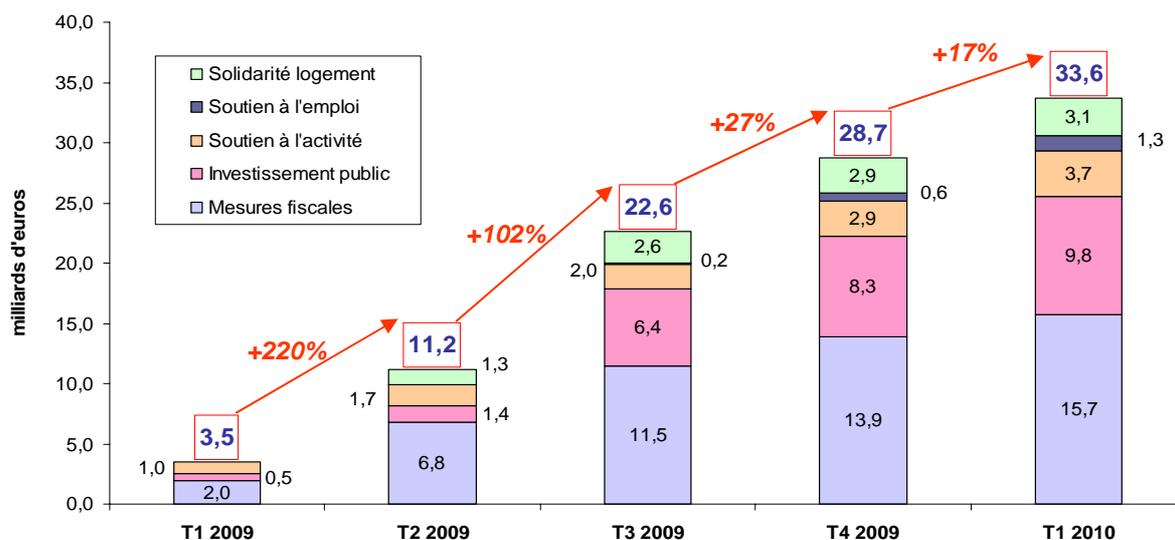
Le détail des versements est présenté dans le tableau ci-dessous.

Gestion directe	millions d'euros	
	AE	CP
AFITF	705	374
VNF	100	50
INRAP	20	20
Versailles, BNF et le Louvre	6	5
Universités	57	57
Etablissements de recherche	129	107
CNOUS	27	10
ADEME (dépollution)	20	20
FMESPP	70	45
OSEO	809	809
AFD	31	31
ASP	703	699
Pôle Emploi	855	659
CAS participations (FSI)	2 940	2 940
ANAH	220	153
ANRU	350	200
ADOMA	37	12
ACOSS/CNAF/CCMSA	1 552	1 550
CNDS	10	5
ACSE	24	10
Caisse centrale de réassurance	10	10
ANSP	300	276
Total	8 975	8 042

1.2. L'exécution

33,6 milliards d'euros ont été à ce jour injectés dans l'économie française. Ce montant représente plus de 85 % des sommes annoncées par les pouvoirs publics sur la période 2009-2010 pour faire face à la crise.

Evolution de la consommation des crédits



Notes :

- source des données : Viziaprog relance, informations reprises selon leur date de saisie dans Presage ou Viziaprog ;
- les données T4 2009 n'intègrent pas l'ensemble des chiffres de l'exercice 2009, certaines informations ayant été saisies tardivement dans Viziaprog.

Les orientations initiales du plan ont parfaitement répondu aux besoins des acteurs économiques et leur articulation a permis de frapper vite et fort.

- Les mesures fiscales, rapidement opérationnelles, ont permis de soutenir la trésorerie des entreprises, notamment les PME, dès le début 2009 et ainsi d'éviter de nombreuses faillites. 15,9 milliards d'euros ont été apportés. Cette intervention a été complétée par les dispositifs CAP et CAP+ en faveur de l'assurance-crédit et par l'action d'OSEO.
- En parallèle, les ménages aux revenus les plus modestes ont bénéficié des mesures de solidarité du plan de relance, qui sont venues soutenir leur pouvoir d'achat. Ont ainsi été versés plus de 2,7 milliards d'euros sous la forme d'aides diverses : primes de solidarité active au plus fort de la crise dès avril 2009, prestation pour les familles modestes, CESU, crédit d'impôt sur le revenu, RSTA.
- L'Etat a par ailleurs lancé plus de 1 500 chantiers dans les infrastructures et le bâtiment. L'investissement public permet d'alimenter le carnet de commande des entreprises et par la même de créer des emplois. La plupart des contrats ont été signés en 2009 et l'effort budgétaire suit le rythme d'avancement des travaux. Ceux-ci s'étalent naturellement sur deux années : la moitié a été réalisée en 2009, le reliquat le sera en 2010. Les grandes entreprises publiques ont accompagné ce mouvement en investissant l'année dernière 3,5 milliards d'euros, soit 85 % des sommes annoncées. Les collectivités territoriales ont aussi été très impliquées dans le cadre du remboursement anticipé du FCTVA. Elles ont à ce stade investi environ 45 milliards d'euros, sous l'incitation de l'Etat qui leur a apporté 3,8 milliards d'euros.

- iv. Enfin, en matière d'emploi, le plan de relance finance de nombreux dispositifs comme « zérocharges TPE » et le fonds d'investissement social, qui montent en puissance en 2010 et contribuent ainsi utilement à lutter contre le chômage. L'emploi reste de ce fait la principale priorité du plan de relance en 2010.

L'analyse de l'avancement du plan poste par poste fait apparaître deux catégories de mesures :

- celles dont la réalisation couvre les deux exercices 2009 et 2010. Il s'agit en particulier des dépenses d'investissement dans les infrastructures, le logement et l'emploi ;
- celles dont l'impact se concentre sur 2009, notamment les mesures fiscales (sauf les remboursements anticipés du crédit d'impôt recherche et du FCTVA prolongés en 2010).

Volet du plan	Montant injecté (en milliards d'euros)	Taux d'avancement
Programme exceptionnel d'investissement public (programme 315)	2,5	55 %
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi (programme 316)	4,8	52 %
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité (programme 317)	1,9	64 %
Reports de crédits du ministère de la défense	0,5	100 %
FCTVA	3,8	> 100 %
Mesures fiscales pour la trésorerie des entreprises (CIR, TVA, <i>carry-back</i> IS)	15,7	> 100 %
Réduction de l'impôt sur le revenu	0,9	85 %.
Entreprises publiques	3,5	85 %
TOTAL	33,6	87 %

2. L'investissement public

2.1. Infrastructures et équipements civils

Transports

Le plan de relance consacre 920 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et 499 millions d'euros de crédits de paiement (CP) en 2009 suivis de 421 millions d'euros de CP 2010 aux infrastructures de transport. Les montants 2009 ont été, en totalité, transférés sur le programme 203 du MEEDDM ou mis à disposition des opérateurs concernés (AFITF, VNF).

Cette dotation permet de financer de nombreuses opérations, qui concernent tous les modes de transport, dans un souci de développement de l'intermodalité : programmes d'entretien routier, sécurisation de tunnels routiers, accélération du programme de modernisation des itinéraires routiers, volet ferroviaire des contrats de projets État Régions, travaux de régénération du réseau ferroviaire, travaux d'entretien fluvial et de reconstruction de barrages, réalisation de travaux portuaires. Elle permet également d'accélérer les travaux principaux de grands projets d'infrastructure de transport (LGV Bretagne Pays de Loire, LGV Est 2^{ème} phase et canal Seine-Nord Europe) par la réalisation anticipée d'aménagements connexes et d'acquisitions foncières.

S'agissant des infrastructures routières :

- les travaux d'entretien et de sécurisation des tunnels routiers ont donné lieu à 114,5 millions d'euros de paiement (soit un taux d'exécution de 95,4 %). Les opérations relevant du programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) ont donné lieu à 122,1 millions d'euros de paiement (soit un taux d'exécution de 122,1 %) ;
- au total, les infrastructures routières ont ainsi bénéficié de 236,6 millions d'euros de CP, soit un montant supérieur de 16,6 millions d'euros à l'enveloppe initialement prévue. En effet, comme un effort particulier a été demandé aux services déconcentrés de l'Etat, la totalité de l'enveloppe prévue a été consommée et pour ne pas freiner cet effort de relance, le programme 203 du MEEDDM a consenti une avance temporaire qui sera remboursée lors du versement des CP 2010 ;
- en 2010, aucun versement d'AE vers le programme 203 ou les opérateurs concernés n'est prévu ; seuls des CP sont à verser à hauteur de 230 millions d'euros.

S'agissant des infrastructures ferroviaires et fluviales :

- les travaux d'accélération du volet ferroviaire des contrats de projets État-régions ont donné lieu à 109,7 millions d'euros de paiement (soit un taux d'exécution de 109,7 %) ;
- les travaux de régénération du réseau ferroviaire ont donné lieu à 54,7 millions d'euros de paiement (soit un taux d'exécution de 109,4 %) ;

- les travaux d'entretien fluvial et de reconstruction de barrages ont conduit à payer 50 millions d'euros (soit un taux d'exécution de 100 %) ;
- les travaux préparatoires des grands projets d'infrastructures ferroviaires et fluviaux ont bénéficié de 25,6 millions d'euros de paiement (soit un taux d'exécution de 65,6 %). Le montant total des dépenses sur les deux années du plan de relance est maintenu pour ces deux projets et le retard sera comblé en 2010 ;
- ainsi, globalement, s'agissant des volets ferroviaire et fluvial du plan de relance, les dépenses constatées (240 millions d'euros de CP) sont conformes, voire légèrement supérieures, aux prévisions (239 millions d'euros). En 2010, aucun versement d'AE vers les opérateurs concernés n'est prévu ; seuls des CP sont à verser à hauteur de 181 millions d'euros.

S'agissant des infrastructures portuaires, 39,3 millions d'euros ont été payés (soit un taux d'exécution de 98 %). En 2010, aucun versement d'AE vers le programme 203 n'est prévu ; seuls des CP sont à verser à hauteur de 10 millions d'euros.

Investissements territoriaux

70 millions d'euros ont été ouverts en CP pour couvrir les dettes sur la programmation passée du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), désormais totalement payés. Ces crédits ont été utilisés à l'extinction totale des dettes contractées à ce titre.

30,8 millions d'euros d'AE ont été ouverts, permettant d'engager de nouvelles opérations, pour certaines prévues dans les CPER.

L'intervention du FNADT permet d'accompagner les projets des collectivités pour la réalisation d'équipements locaux, près de 100 projets ont été retenus.

Au premier trimestre 2010, sur le FNADT, la totalité des chantiers ont été engagés. En cours de gestion, 15 opérations ont été annulées et 17 nouvelles opérations intégrées dans la programmation.

Par ailleurs, 20 millions d'euros de crédits de paiement sont consacrés à l'accélération des investissements en Corse au titre du programme exceptionnel d'investissement. Fin décembre 2009, 13,9 millions d'euros ont été payés.

Enfin, 125 millions d'euros en AE ont été ouverts au titre du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) dans les deux lois de finances rectificatives pour 2009, afin de financer de nouveaux projets des collectivités territoriales notamment sur des thématiques de développement durable et de prévention des risques outre mer. En supplément, 60 millions d'euros de CP permettent de couvrir les dettes sur les contrats de projet Etat-région (CPER).

La totalité de la dotation a été engagée. Au total, 98 millions d'euros ont été payés à ce titre.

Les projets financés comprennent notamment des opérations d'assainissement à Saint-Pierre-et-Miquelon, la mise aux normes des écoles à Mayotte,

l'approvisionnement en eau potable à Wallis et Futuna, le site universitaire du camp Jacob en Guadeloupe, la route de Cacao, le dragage de la baie du Marin en Martinique.

Agriculture durable

Au travers de cette mesure, le plan de relance accorde des subventions d'investissement aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs s'engageant dans un programme d'économie d'énergie sur leur exploitation, via l'achat de bancs d'essai de tracteurs, des projets de méthanisation et la rénovation ou la construction de bâtiments permettant des économies d'énergie.

Un budget de 30 millions d'euros en autorisations d'engagement est prévu et a été complété par des crédits du ministère de l'agriculture et des co-financements européens.

82 projets de « méthaniseurs » ont été sélectionnés sur tout le territoire, pour une enveloppe de 18 millions d'euros sur le plan de relance.

Les exploitants agricoles avaient jusqu'au 30 juin 2009 pour déposer une demande d'aide concernant la rénovation ou la construction de bâtiments permettant des économies d'énergie. L'ensemble des dossiers a été instruit par les DDAF et DDEA et la totalité de l'enveloppe de 12 millions d'euros répartie et engagée.

Au premier trimestre 2010, 29,3 millions d'euros étaient engagés et 2 millions d'euros payés.

Sécurisation des hôpitaux psychiatriques

Le volet « Santé- hôpitaux psychiatriques » du plan de relance est doté de 70 millions d'euros, versés au Fonds de Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés (FMESPP) et vise à sécuriser les services de psychiatrie des établissements hospitaliers et à créer quatre unités spécialisées dans l'accueil des malades difficiles (UMD).

Les opérations de sécurisation et les opérations chambres d'isolement ont pu être lancées rapidement en 2009 et sont pour la plupart achevées : sur les 562 opérations de sécurisation et / ou chambre d'isolement, 465 sont achevées (83 %) au 31 mars 2010. La totalité des crédits (30 millions d'euros) a été engagée et 93 % (28 millions d'euros) a été remboursé par le FMESPP aux établissements.

Concernant les UMD, la totalité des crédits (40 millions d'euros) a été engagée et 6,1 millions d'euros ont été payés (15%) au 31 mars 2010. Les quatre établissements ont déposé leurs permis de construire et trois l'ont déjà obtenu. Ils débiteront les travaux dès que les délais de recours seront dépassés soit au deuxième trimestre 2010. Les livraisons prévisionnelles s'étalent entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre 2011.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Le volet investissement, d'un montant de 70 millions d'euros finance 70 opérations, dont 51 établissements pour personnes âgées dépendantes et 19 établissements pour les personnes handicapées. Au 31 mars 2010, les 70 opérations ont démarré et 27 millions d'euros d'acomptes ont été payés et les chantiers avancent suivant les calendriers prévus.

Le second volet sur le fonctionnement accélère la création de 6 200 places additionnelles en établissements ou services pour personnes âgées et handicapées avec la notification d'enveloppes anticipées pour 2010-2012. Conformément aux directives données aux services déconcentrés de l'administration sociale, les créations de places nécessitant des travaux importants ont été privilégiées, notamment les maisons de retraite médicalisées (EHPAD). L'enquête réalisée par la CNSA indique qu'au 31 mars 2010, 70 % des places notifiées ont effectivement fait l'objet d'une autorisation.

2.2. Enseignement supérieur et recherche

L'enseignement supérieur et la recherche bénéficient d'une dotation de 691 millions d'euros au titre du plan de relance.

Après de légers redéploiements internes, cette enveloppe se répartit en sept volets :

- 208 millions d'euros sont destinés à la mise en sécurité et à l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La quasi-totalité de ces crédits (183 millions d'euros) ont été mobilisés par les établissements bénéficiaires. Restent à engager les tranches 2010 sur les opérations lourdes concernant le CNAM, les UFR de médecine parisiennes et l'université de Marne-la-Vallée.
- 152 millions d'euros sont destinés à des opérations inscrites aux CPER :
 - 146 millions d'euros ont été engagés et 144 millions d'euros payés, pour une cinquantaine d'opérations ;
 - parmi celles-ci figurent notamment la maison des langues et de l'international (Caen), l'IUT de Blois, l'INSA de Rouen, le bâtiment G de la résidence universitaire de Cachan, l'IPSL de Saint Quentin en Yvelines, le campus Saint Charles (Montpellier), la faculté de médecine Lille 2, la faculté de médecine-pharmacie à Nantes, l'UFR de sciences humaines à Poitiers, le projet Agrale de phénotypage haut débit (Bourgogne) ;
 - 13 millions d'euros sont prévus dans les Antilles, en Guyane et à La Réunion.
- 30 millions d'euros sont destinés au logement étudiant du réseau des œuvres (CNOUS). 27 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés au CNOUS, qui a lancé 16 chantiers avec les CROUS. 26 millions d'euros sont engagés.

- 46 millions d’euros sont destinés aux très grandes infrastructures de recherche. 41 millions d’euros ont été engagés par les établissements et 21 millions d’euros payés. L’avancement des chantiers est conforme aux conventions.
- 70 millions d’euros sont destinés aux nanotechnologies :
 - 46 millions d’euros pour le CEA, qui a déposé un permis de construire pour trois bâtiments à Saclay ;
 - 24 millions d’euros destinés à l’appel à projet nano innov’ piloté par l’ANR.
- 75 millions d’euros sont réservés aux études du plan Campus, et ont été payés aux établissements au fur et à mesure qu’étaient annoncé les montants de leurs dotations en capital.

Par ailleurs, 110 millions d’euros sont destinés aux technologies de défense, gérés par le ministère de la Défense : 110 millions d’euros sont engagés et 40 millions d’euros payés.

2.3. Equipements de défense et de sécurité

Equipements de défense

Le plan de relance anticipe l’acquisition d’équipements de défense, en cohérence avec les priorités exprimées par le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale ». Ces achats de matériels étaient prévus ultérieurement (pour certains à horizon 2020). En l’absence des crédits supplémentaires inscrits au titre du plan de relance, ces acquisitions n’auraient pu être mise en œuvre qu’à des dates postérieures, au cours de l’ensemble de la période couverte par l’éclairage du Livre blanc (2009-2023).

Le choix des acquisitions ainsi anticipées répond à des critères d’efficacité économique en termes d’activité générée et d’emplois sauvegardés ainsi que de rapidité de mise en œuvre. Il porte en grande majorité sur des fabrications d’équipements développés et qualifiés, prêts à entrer en production. Il irrigue des activités localisées de manière très diversifiée sur le territoire national, à l’image de la répartition actuelle de l’industrie de défense, comportant des implantations importantes dans plusieurs régions, comme les régions Bretagne, Centre, Midi-Pyrénées, PACA, Pays de Loire, Rhône-Alpes.

La mesure permet ainsi de soutenir des secteurs industriels comme la construction navale, les armements terrestres, l’aéronautique, et l’électronique de défense. Les équipements concernés sont les suivants :

- dans le secteur naval, les acquisitions anticipées comprennent, en particulier, un troisième bâtiment de projection et de commandement en complément de la flotte actuellement en service (Mistral et Tonnerre) et des navires amphibies. L’ensemble de ces mesures relève d’acquisitions nouvelles ;

- dans le secteur terrestre, les acquisitions anticipées concernent, notamment, le programme VBCI (véhicule blindé de combat d'infanterie), dont les cadences de production envisagées en loi de programmation militaire sont accélérées de deux ans, l'opération PVP (petit véhicule protégé), avec une augmentation des cadences de livraisons, des véhicules très fortement protégés aptes à assurer l'accompagnement des convois en milieu hostile, et des munitions de différents types ;
- dans le secteur aéronautique / missiles / espace figurent cinq hélicoptères Caracal et l'accélération de la production de deux avions Rafale ;
- dans le secteur de l'électronique de défense, des acquisitions anticipées dans le domaine de l'optronique sont prévues. D'autres mesures sont orientées vers le soutien du secteur aéronautique par des achats de prestations de maintenance (maintien en condition opérationnelle), de rechanges et de munitions (bombes aéroportées d'entraînement et d'intervention). Elles permettront aux armées de disposer de moyens facilitant le soutien et le déploiement des aéronefs de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.

En 2009, une enveloppe de 1,290 milliard d'euros en AE (soit 1,425 milliard d'euros prévu par la LFR 2009 diminué de 135 millions d'euros correspondant à des engagements déjà planifiés par le ministère de la défense hors plan de relance pour des achats ressortant du plan de relance) a été transféré sur les programmes correspondants du ministère de la défense (programmes 146 et 178).

Dès décembre 2009, la totalité des enveloppes d'AE transférées au ministère de la défense a été consommée.

En 2010, il est prévu un transfert de CP à hauteur de 700 millions d'euros vers les programmes 146 et 178 pour couvrir les engagements. 26 millions d'euros ont été payés au cours du premier trimestre.

Véhicules de police et de gendarmerie

Le plan de relance a consacré 100 millions d'euros à l'amélioration de l'équipement de la police et de la gendarmerie nationales en véhicules modernes, plus propres et moins consommateurs en énergie. La totalité de la mesure a été consommée en 2009.

Environ 5 000 véhicules de la gamme commerciale ont été acquis au titre de cette mesure de relance en 2009, renouvelant de plus de 10 % du parc correspondant.

2.4. Le patrimoine

Culture

Le patrimoine de la culture bénéficie d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Les crédits de paiements sont répartis en 80 millions d'euros en 2009, consommés en

quasi-totalité, et 20 millions d'euros en 2010 qui sont en cours de transfert et répartis aux régions après analyse de leurs besoins respectifs.

Des redéploiements à hauteur d'une vingtaine de millions d'euros ont été effectués, essentiellement grâce à la réaffectation d'économies réalisées sur les appels d'offres des premiers chantiers.

Justice

Les crédits du plan de relance consacrés au patrimoine de la justice sont de 80 millions d'euros et recouvrent quatre objectifs :

- le gros entretien des prisons : 30 millions d'euros en AE et 26 millions d'euros en CP pour plus de 150 établissements ;
- le gros entretien des palais de justice : 25 millions d'euros en AE et 20 millions d'euros en CP sur plus de 40 bâtiments ;
- les quartiers de courte peine : 15 millions d'euros en AE et 6 millions d'euros en CP ;
- l'anticipation de la réalisation d'opérations pénitentiaires et judiciaires : 10 millions d'euros en AE et 4 millions d'euros en CP.

Ce programme se traduit par de nombreuses opérations d'un montant unitaire relativement faible mais fournissant un réel surcroît d'activité aux entreprises du bâtiment sur tout le territoire.

Sur 965 opérations unitaires concernant le patrimoine pénitentiaire, 769 sont désormais achevées. Sur les 47 opérations unitaires concernant le patrimoine judiciaire, 23 sont achevées.

Par exemple, les palais de justice du Puy en Velay, Bordeaux, Tarbes, Amiens, Bourg en Bresse, Boulogne sur Mer seront rénovés. Les opérations relèvent essentiellement de la mise en accessibilité, de la rénovation des systèmes de chauffage et des restructurations internes. La mesure permet aussi d'intervenir dans les établissements pénitentiaires de La Roche sur Yon, Douais, Arras, Bar le Duc, Clairvaux, Besançon, Melun, etc.

54,1 millions d'euros ont été payés en 2009. 2,5 millions d'euros supplémentaires ont été payés au premier trimestre 2010.

Défense

La totalité des 220 millions d'euros en AE et CP ouverts pour le patrimoine de la défense a été consommée en 2009.

Plus de 200 opérations unitaires ont ainsi pu être menées.

Etat exemplaire

Le plan de relance a ouvert 220 millions d'euros en AE pour :

- conduire des travaux de rénovation thermique, d'accessibilité ou d'amélioration des bâtiments publics. 150 millions d'euros ont été mis à disposition des préfets de région à ce titre ;
- conduire des audits énergétiques. 50 millions d'euros ont été mis à disposition des préfets de région à ce titre ;
- contribuer à la disposition de sites industriels devant faire l'objet d'aménagements. 20 millions d'euros ont été mis à disposition de l'ADEME à ce titre.

Plus de 700 chantiers de travaux sont supervisés par les préfets de région, d'un montant unitaire de quelques milliers d'euros jusqu'à 2 millions d'euros. La plupart des travaux sont de l'ordre de 150 000 à 300 000 euros. Les préfets se sont vus accorder une large responsabilité pour adapter les listes initiales de propositions de chantier et procéder à des substitutions pour optimiser leurs enveloppes de crédits. Plus de 20 % des chantiers ont ainsi été adaptés par les préfets.

Grâce à la large déconcentration des décisions de substitution et la responsabilisation des préfets, conforme aux orientations prises pour la gestion future de l'immobilier de l'Etat, la quasi-totalité des crédits ont été engagés. Le recensement des reliquats en région a permis d'identifier 5,5 millions d'euros qui sont redéployés en faveur des audits énergétiques. Ces crédits seront remis à disposition des préfets de région sur la base de propositions locales.

2.5. Le remboursement anticipé du FCTVA

Les collectivités locales ont adhéré massivement à la mesure d'attribution anticipée du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

En effet, 19 540 collectivités ont adhéré en 2009 au dispositif. Ce chiffre comprend 23 régions, 90 départements et 17 183 communes. Les collectivités se sont engagées à investir 54,5 milliards d'euros, soit une hausse de 54 % par rapport à la référence 2004-2007. 73 collectivités d'outre-mer ont adhéré au dispositif.

La mesure a été reconduite en 2010. A ce stade, 127 collectivités ont signé une convention dans 35 départements, représentant 76 millions d'euros d'investissements prévisionnels. Le conventionnement, animé par les services préfectoraux, se poursuit.

2.6. Les partenariats public-privé

Concernant l'enveloppe de garantie par l'Etat de 10 milliards d'euros, le comité de garantie qui instruit les dossiers s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 et a donné un avis favorable pour plusieurs grands projets, qui représentent des travaux pour un montant compris entre 13 et 15 milliards d'euros :

Tram train de la Réunion

Les offres finales des candidats ont été remises en août. Un candidat pressenti a été retenu (groupe Colas) et le contrat de partenariat a été signé le 30 novembre 2009 avec une condition suspensive portant sur le financement public. Le montant global de l'investissement est de l'ordre de 1,6 milliard d'euros, le montant de prêts garantis atteignant 500 millions d'euros. La poursuite du projet est examinée par le nouvel exécutif régional.

LGV Bretagne Pays de Loire (BPL)

Le dossier a été examiné en comité de garantie le 30 septembre 2009, qui a retenu un montant maximum de 850 millions d'euros de garantie. L'ensemble des conventions de financement avec les collectivités a été signé. Les offres initiales des candidats ont été reçues le 16 décembre 2009 sont en cours d'analyse par RFF.

LGV Sud Est Atlantique (SEA)

Le comité de garantie s'est tenu le 22 juillet 2009 et a défini un montant maximal d'un milliard d'euros pour la garantie. La remise des offres par les trois candidats en lice a eu lieu le 15 décembre 2009 et a débouché le 29 mars 2010 sur la sélection du groupement mené par Vinci comme attributaire désigné. La négociation finale devrait aboutir à une signature et une réalisation de la transaction d'ici la fin de l'année.

CDG Express

La procédure de mise en concurrence a été menée à son terme et un candidat a été retenu : le groupe Vinci. La baisse du trafic aérien liée à la crise a fait l'objet d'une compensation d'exploitation qui permet d'équilibrer les recettes de la concession par le concédant. Le comité de garantie s'est tenu le 22 juillet 2009 mais sera de nouveau saisi début mai 2010 pour valider l'offre définitive assortie de son plan de financement. Une signature du contrat vers l'automne 2010 est visée.

GSMR

La liquidation et la reprise des activités de Nortel spécialisées dans le domaine ont décalé de 9 mois l'aboutissement du projet. Le contrat de partenariat a finalement été signé le 24 mars 2010, sans qu'il ait été nécessaire de faire appel à la garantie de l'Etat. Il prévoit un coût d'investissement total de l'ordre de 660 millions d'euros.

2.7. Les entreprises chargées de services publics

Dans le cadre du plan de relance, les entreprises chargées de services publics – EDF, la Poste, GDF-Suez, la RATP et la SNCF – se sont engagées à accompagner les mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir l'activité en réalisant 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires.

Selon les informations disponibles fin mars 2010, le montant des engagements s'élève à 3,649 milliards d'euros et les décaissements à 3,537 milliards d'euros¹.

2009-2010 <i>millions d'euros</i>	Maquette	Engagé	Payé	Taux d'exécution
EDF	2 500	2 311	2 311	92 %
GDF-Suez	200	200	200	100 %
RATP	450	450,8	431	96 %
SNCF	384	357	343,8	90 %
La Poste	600	330,6	251,3	42 %
Total des investissements	4 134	3 649	3 537	86 %

Le plan d'investissements de GDF Suez a été intégralement réalisé et décaissé.

Certains investissements restent à réaliser en 2010, tout particulièrement pour la RATP et la Poste.

Pour la RATP, la convention de financement pour la commande de trains MP05 destinées à la ligne 14, a été signée début 2010.

Quant à la Poste, elle doit engager plus de 360 millions d'euros de travaux au titre du plan de relance en 2010.

¹ Les données concernant la Poste datent de fin février pour les projets immobiliers et ceux du Colis et de fin janvier pour les projets non immobiliers. Pour EDF, les données concernent le troisième trimestre 2009. Il faudra attendre la publication des comptes consolidés de cette entreprise pour connaître le bilan complet des investissements réalisés en 2009.

3. Le soutien à l'activité et à l'emploi

3.1. Les mesures fiscales du plan de relance

15,7 milliards d'euros ont été restitués aux entreprises au titre des mesures fiscales du plan de relance (apurement des versements de l'Etat en matière de crédit d'impôt recherche ; remboursement anticipé des reports en arrière de déficits d'impôt sur les sociétés, dit « *carry-back* » ; mensualisation du remboursement de la TVA).

Ces dispositions ont contribué en 2009 à alléger considérablement les contraintes de trésorerie pesant sur les entreprises.

<i>milliards d'euros</i>	Prévision initiale	Exécution 2009	Exécution 2010	taux d'exécution
Remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche	3,8	4,2	0,2	111%
Remboursement des reports en arrière du déficit d'impôt sur les sociétés	1,8	5,0		279%
Mensualisation du remboursement de la TVA	3,6	6,5		181%
Total	9,2	15,7	0,2	171%

La mesure relative au crédit d'impôt recherche a été reconduite en 2010 et porte à ce stade sur 162 millions d'euros.

3.2. Les avances sur les marchés publics

La loi de finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009 a ouvert sur cette action 1 milliard d'euros qui ont été consommés pour financer la majoration du taux de l'avance versée sur les marchés publics de l'Etat (20 % au lieu de 5 %) à hauteur de 496,17 millions d'euros.

Cette dotation a été répartie par deux décrets de transfert des 25 mai et 27 novembre 2009 sur les 25 programmes listés dans le tableau suivant.

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	CP ouverts décret du 25/05/09	AE ouvertes décret du 27/11/09	CP ouverts
Action extérieure de l'État		1 900 000		1 900 000
Action de la France en Europe et dans le monde	105	1 900 000		1 900 000
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales		1 200 000		1 200 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	1 200 000		1 200 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation		3 200 000		3 200 000
Liens entre la nation et son armée	167	3 200 000		3 200 000
Défense		272 000 000		272 000 000
Préparation et emploi des forces	178	110 000 000		110 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense	144	13 000 000		13 000 000

Intitulé de la mission, du programme, de la dotation	N° du programme ou de la dotation	CP ouverts décret du 25/05/09	AE ouvertes décret du 27/11/09	CP ouverts
Soutien de la politique de la défense	212	19 000 000		19 000 000
Équipement des forces	146	130 000 000		130 000 000
Écologie, développement et aménagement durables		95 300 000		95 300 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	217	4 800 000		4 800 000
Infrastructures et services de transports	203	90 500 000		90 500 000
Économie		2 500 000	690 470	3 190 470
Statistiques et études économiques	220		690 470	690 470
Développement des entreprises et de l'emploi	134	2 500 000		2 500 000
Enseignement scolaire		4 500 000		4 500 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	4 500 000		4 500 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		9 960 000	24 881 000	34 841 000
Facilitation et sécurisation des échanges	302	3 360 000		3 360 000
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	221	5 600 000	24 181 000	29 781 000
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	218	1 000 000	700 000	1 700 000
Justice		14 300 000	6 400 000	20 700 000
Administration pénitentiaire	107	6 400 000	6 400 000	12 800 000
Protection judiciaire de la jeunesse	182	2 000 000		2 000 000
Justice judiciaire	166	5 900 000		5 900 000
Recherche et enseignement supérieur		2 100 000		2 100 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	2 100 000		2 100 000
Sécurité		37 900 000		37 900 000
Gendarmerie nationale	152	17 900 000		17 900 000
Police nationale	176	20 000 000		20 000 000
Sécurité civile		3 400 000	12 940 000	16 340 000
Intervention des services opérationnels	161	3 400 000	12 940 000	16 340 000
Solidarité, insertion et égalité des chances		1 500 000		1 500 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	1 500 000		1 500 000
Travail et emploi		1 500 000		1 500 000
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	1 270 000		1 270 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111	230 000		230 000
Total		451 260 000	44 911 470	496 171 470

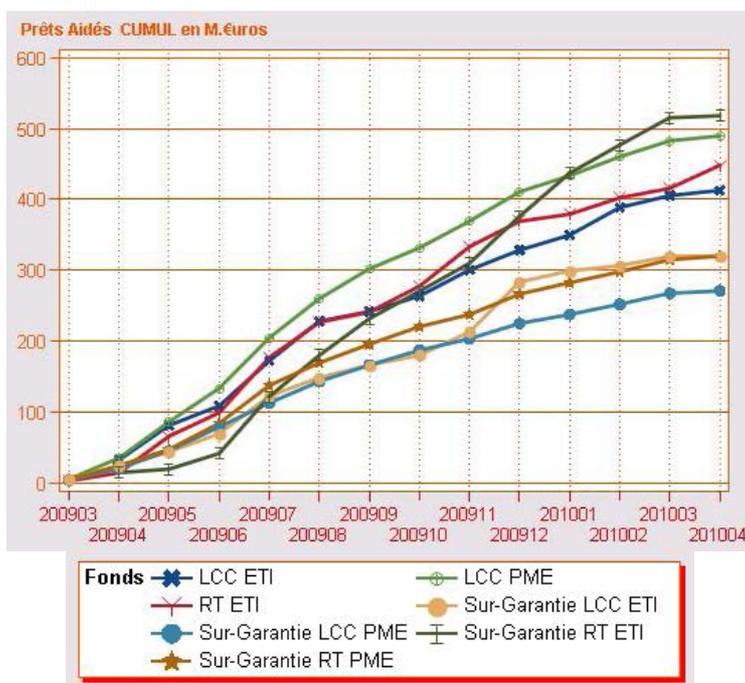
A fin décembre 2009, la consommation de crédits au titre des avances a dépassé 1,5 milliard d'euros (i.e. total des avances infra annuelles financées sur le budget traditionnel des ministères et des avances pluriannuelles financées par les crédits budgétaires du plan de relance). Ce montant peut être comparé à la dépense consacrée aux avances les années précédentes : pour chacune des trois dernières années, le montant des avances était inférieur à 560 millions d'euros. A fin décembre 2009, le montant des avances a donc quasiment triplé par rapport à 2008, en augmentation de près d'un milliard d'euros.

3.3. L'intervention d'OSEO

Le plan de relance a doté OSEO de moyens supplémentaires pour aider les PME et les entreprises de taille intermédiaire (moins de 5 000 salariés) à traverser une période difficile s'agissant de l'accès aux crédits.

A cet effet, au 31 décembre 2009, 840 millions d'euros ont été versés à OSEO, ou à l'Agence française de développement (AFD) pour la mise en œuvre dans les DOM.

En avril 2010, plus de 19 500 entreprises ont bénéficié de garanties de prêts d'OSEO au titre du plan de relance (dont 702 ETI). OSEO a ainsi permis 4,484 milliards d'euros de prêts (sa garantie portant sur 2,747 milliards d'euros), dont 2,990 milliards d'euros pour le fonds « renforcement de la trésorerie » et 1,494 milliard d'euros pour le fonds « ligne de crédit confirmée ».



3.4. L'assurance crédit

Le fonds de sécurisation du crédit interentreprises a été créé par l'article 21 de la LFR du 20 avril 2009. Ce fonds doté de 200 millions d'euros est destiné à couvrir, selon les termes de cet article « le risque de non paiement des encours de crédit client qu'une entreprise a consentis à une PME ou à une entreprise de taille intermédiaire » assuré par des entreprises d'assurance crédit interne agissant dans le cadre de conventions conclues à cet effet avec la Caisse centrale de réassurance (CCR). La CCR est par ailleurs chargée de la gestion comptable et financière du fonds.

Il s'agit de la procédure dite « CAP+ » qui est une procédure qui permet de rétablir le crédit interentreprises pour les entreprises dont les assureurs crédits refusent totalement de couvrir le risque. Il existe par ailleurs une procédure CAP, mise en place par l'article 125 de la LFR du 30 décembre 2008, elle aussi gérée par la CCR, où le risque de non paiement est partagé entre la CCR garantie par l'État et l'entreprise d'assurance crédit assureur primaire.

Deux procédures similaires dédiées à l'export gérées par la CCR et la Coface, cette dernière agissant avec la garantie de l'État, ont été aussi mises en place dans le cadre des mesures relance.

Les prises en garanties concernant les procédures CAP et CAP+ pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2010.

La procédure CAP+, mise en place au début de l'été 2009, a connu un grand succès : au 12 mars 2010 les garanties CAP+ actives représentaient 796 millions d'euros contre 520 millions d'euros pour les garanties CAP, qui ont été introduites en début d'année 2009.

Près de 5 400 assurés vendant leur production auprès de 44 000 acheteurs ont bénéficié de cette couverture. Cela représente un montant moyen de 18 200 euros pour l'opération de crédit interentreprises qui a pu être conservée du fait de l'existence du fonds. Le total des crédits couverts par CAP+ en 2009 s'est élevé à 1,34 milliard d'euros, et le montant de primes correspondant pour le fonds à 6,0 millions d'euros net de commissions.

Il s'agit donc d'un dispositif qui a permis d'irriguer un tissu de PME, voire de très petites entreprises.

Compte tenu du délai qui existe entre la souscription de la garantie et la déclaration des sinistres (trois mois de délai de paiement plus environ un mois de délai de déclaration, voire plus si l'assureur primaire essaye de faire ses meilleurs efforts de récupération lors de difficultés qu'il considère comme passagères), il est aujourd'hui difficile de connaître la sinistralité de cette procédure. Le montant des sinistres déclarés début janvier s'élevait à 4,1 millions d'euros. Afin de maintenir une trésorerie convenable, le Conseil de gestion du fonds a décidé, en fin d'année 2009, de faire procéder au versement effectif dans les écritures de la CCR de 10 millions d'euros.

3.5. Le secteur automobile

La prime à la casse² a été prolongée de la manière suivante en 2010 :

- prime de 700 euros au premier semestre ;
- prime de 500 euros au second.

En 2009, 558 062 primes ont été enregistrées par l'Agence de services et de paiement (ASP) dont 514 017 ont été payées. Au cours du 1^{er} trimestre 2010, 248 894 primes ont été enregistrées dont 201 322 ont été payées.

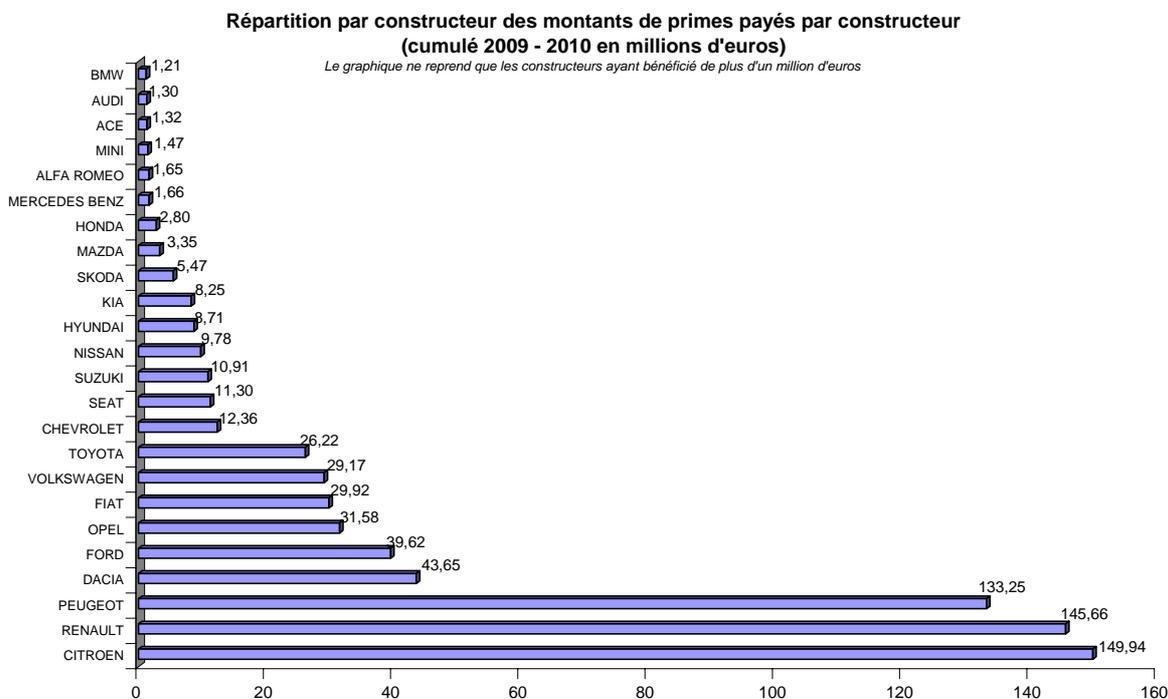
L'année 2009 fut la meilleure année depuis 1990 pour le nombre d'immatriculations des voitures particulières neuves en France, avec 2 268 730 immatriculations.

Sur le 1^{er} trimestre 2010, avec 594 776 immatriculations, le marché français des voitures particulières neuves est en hausse de 17 % par rapport à la même période de 2009.

² Pour mémoire, la prime a été initialement fixée à 1 000 euros, pour l'achat d'un véhicule particulier neuf émettant moins de 160 grammes de CO₂ par kilomètre accompagnée de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans, ou pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger neuf, pour la période du 4 décembre 2008 jusqu'à la fin de l'année 2009.

Ce sont les petits modèles qui ont profité le plus du dispositif en 2009. Cette tendance persiste en 2010.

Dans le cadre d'une étude réalisée par l'ASP, il ressort que la part des constructeurs Citroën, Renault et Peugeot est de 60 %.



3.6. Le fonds stratégique d'investissement (FSI)

Le plan de relance finance le FSI à hauteur de 2,940 milliards d'euros (part de l'Etat correspondant à 49 % des 6 milliards d'euros de liquidités affectées au fonds).

Durant l'année 2009, le FSI a procédé à 21 investissements directs dans des entreprises pour un montant total engagé de 800 millions d'euros. Il a par ailleurs engagé 600 millions d'euros auprès d'investisseurs privés pour investir dans des entreprises via des fonds partenaires sectoriels, régionaux ou nationaux.

Au cours du premier trimestre 2010, le FSI a procédé notamment aux investissements suivants :

- un investissement de 5 millions d'euros dans le groupe GLI International, leader européen de la fabrication de bouteilles et contenants pour le GPL et autres gaz ;
- un investissement de 10 millions d'euros dans la société Gruau, leader européen de la carrosserie sur véhicule utilitaire léger ;
- un investissement de 150 millions d'euros dans le Groupe Limagrain Holding, spécialiste des semences de grandes cultures et des semences potagères ainsi que des produits céréaliers ;

- un investissement de 3,5 millions d'euros dans Biospace Med, société d'imagerie médicale ;
- un renforcement de 215 millions d'euros de sa participation dans la société Vallourec, acteur mondial spécialisé dans la conception et la fabrication de tubes sans soudure pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour celle de la génération électrique.

Par ailleurs, le FSI participe à plusieurs fonds spécialisés dont le fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA) qui a investi durant ce premier trimestre 2010 2,4 millions d'euros dans Adduxi et 17 millions d'euros dans la filiale française de l'équipementier Agrati Spa.

3.7. L'aide à l'embauche dans les TPE (« zérocharges TPE »)

La loi de finances initiale pour 2010 a prévu de prolonger la mesure de six mois, alors qu'elle devait s'interrompre le 31 décembre 2009 : toutes les embauches jusqu'au 30 juin 2010 bénéficieront du dispositif.

En outre, l'aide est désormais versée durant une période de 12 mois à compter de l'embauche (et non, comme initialement, entre le moment de l'embauche et une date donnée, en l'occurrence le 31 décembre 2009).

Le dispositif a rencontré un grand succès : 965 958 embauches ont donné lieu, à fin mars 2010, à une demande d'aide au titre du dispositif « zérocharges TPE ».

Sur le plan budgétaire, un engagement total de 535 millions d'euros a été effectué en 2009, correspondant à une prévision de 820 000 bénéficiaires présents dans le dispositif en 2009 un peu plus de cinq mois en moyenne. Les versements du programme 316 à Pôle emploi ont atteint 368,1 millions d'euros, dont 219,4 millions d'euros au titre de 2009 et 148,7 millions d'euros au titre de l'avance pour les paiements prévisionnels du premier trimestre 2010. Ces dotations ont permis à Pôle emploi de verser jusqu'alors 357,4 millions d'euros aux TPE concernées dont 201 millions d'euros en 2009.

En 2009, Pôle emploi a enregistré, au titre de cette aide, 799 820 demandes. Le montant moyen mensuel de l'aide versée par demande s'est élevé en 2009 à 129,6 euros, ce qui correspond à la compensation de charges patronales d'une rémunération de l'ordre de 1,2 SMIC.

3.8. Le fonds d'investissement social (FISo)

Le plan de relance a contribué en 2009 à hauteur de 1,3 milliard d'euros au financement du FISo (fonds d'investissement social, également financé par les partenaires sociaux via les fonds de la formation professionnelle et de l'Unédic). 1,4 milliard d'euros sont budgétés en 2010.

Cet instrument finances des mesures de politiques actives, d'indemnisation du chômage, en soutien au pouvoir d'achat et des mesures en faveur de l'emploi des jeunes (« plan jeunes »).

A fin mars 2010, plus de 1 milliard d'euros ont ainsi été engagés (AE) et 944 millions consommés (CP).

Les principales mesures financées au titre du FISo sont les suivantes :

- L'insertion par l'activité économique : l'exécution 2009 de ces crédits du plan de relance s'établit à 7,68 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Le solde disponible a été reporté sur 2010. A titre d'exemple, sur un objectif de 1 500 aides aux postes supplémentaires, 1 025 postes ont été conventionnés en 2009 (dont 990 dans des entreprises d'insertion – EI – et 35 dans des entreprises de travail temporaire d'insertion – ETTI).

– Les écoles de la deuxième chance (E2C) : cette mesure vise à augmenter le nombre de places dans les écoles de la deuxième chance à hauteur de 7 263 places nouvelles entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 mai 2010. En 2009, la dépense au titre des E2C s'est élevée à 7,42 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 3,74 millions d'euros en crédits de paiement. Le démarrage de cette mesure a été tardif.

– Conventions de GPEC / EDEC : en 2009, les démarches EDEC / GPEC à valeur offensive en temps de crise ont bénéficié du plan de relance à hauteur de 30 millions d'euros en AE et CP. La dépense s'est élevée à 29,71 millions d'euros en AE et 15,65 millions d'euros en CP. Elle correspond à des accords signés au niveau national et gérés au niveau national, pour un montant de 6,7 millions d'euros en AE et 0,05 million d'euros en CP (ex : l'accord cadre Presse, l'accord cadre industries chimiques, l'accord cadre de l'industrie papetière....) et par des accords régionaux provenant de la déclinaison des accords nationaux, ou d'accords initiés directement au niveau régional, pour un montant total de 22,9 millions d'euros en AE et 15,6 millions d'euros en CP.

– L'activité partielle : à fin mars 2010, l'engagement de crédits s'élève à plus de 293 millions d'euros.

- La reconstitution de l'allocation équivalent retraite (AER) : en 2009, le nombre d'entrées dans le dispositif, intervenues pour la plupart en fin d'exercice, s'établit à 21 000. Au total, l'effectif moyen journalier de l'allocation au cours de l'année 2009 s'élève à 3 970, pour un coût total de l'ordre de 40 millions d'euros. Le solde de la dépense pour 2009 a été payé au 1^{er} trimestre 2010. Cette mesure est prolongée en 2010.

– La convention de reclassement personnalisé (CRP) : fin mars 2010, le nombre total de bénéficiaires de la CRP couverts par les crédits relance s'élève à 125 399.

– Prime pour l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation : un engagement total de 52,0 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement à Pôle emploi de 51,8 millions d'euros, correspondant au versement de

près de 75 000 primes (y compris celles versées au premier semestre 2010 pour lesquelles l'avance est faite à Pôle emploi fin 2009). Sur ces 51,8 millions d'euros, Pôle emploi a versé, fin mars 2010, 38,6 millions d'euros aux entreprises bénéficiaires de l'aide, ce qui correspond à 42 418 primes.

- La prime pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire : un engagement total de 33,0 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement à Pôle emploi de 32,3 millions d'euros correspondant au versement de près de 55 000 primes (y compris celles versées au premier semestre 2010 pour lesquelles l'avance est faite à Pôle emploi fin 2009). Sur ces 32,3 millions d'euros, Pôle emploi a versé en 2009 6,8 millions d'euros aux entreprises bénéficiaires de l'aide. En 2009, 11 069 dossiers d'embauche reçus par Pôle emploi ont fait l'objet d'un premier paiement, à hauteur de 600 euros. Parmi ces dossiers, 120 ont bénéficié en fin d'année de la liquidation de l'aide totale soit 1 200 euros supplémentaires.

– Le dispositif « zérocharges » pour le recrutement d'un apprenti dans les entreprises de plus de 10 salariés : Un engagement total de 29,2 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement équivalent à Pôle emploi. Sur ces 29,2 millions d'euros (incluant l'avance pour le premier trimestre 2010), Pôle emploi a versé aux entreprises bénéficiaires de l'aide 4,116 million d'euros, à fin mars 2010 correspondant à 18 287 dossiers.

– La prime pour l'embauche d'un ancien stagiaire en contrat durable : La mesure a été prolongée par décret du 27 novembre 2009 pour les embauches réalisées jusqu'au 30 juin 2010, pour des stages ayant débuté avant le 30 septembre 2009. Conformément aux termes de la convention, une avance à la signature de 20,0 millions d'euros a été engagée et versée en 2009 à l'ASP, correspondant au versement de plus de 13 000 primes. En 2009, 5 187 dossiers d'embauche ont été pris en charge par l'ASP et ont fait l'objet du premier versement de 1 500 euros, soit une dépense totale de 7,8 millions d'euros.

– Contrats Initiative Emploi (CIE) pour des jeunes dans des secteurs prioritaires : un engagement total de 63,8 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement équivalent à l'ASP, gestionnaire du dispositif. Sur ces 63,8 millions d'euros (incluant l'avance pour le mois de janvier 2010), l'ASP a versé aux entreprises employant ces jeunes en CIE un montant total de 56,6 millions d'euros en 2009. Au cours du second semestre 2009, 36 574 contrats, rentrés principalement au dernier trimestre 2009, ont été signés et pris en charge par l'ASP. La durée moyenne prévue des contrats signés est comprise entre 11 et 12 mois pour un taux de prise en charge moyen d'environ 45 % du SMIC horaire sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de l'ordre de 33 heures.

– Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) « Passerelle » : un engagement total de 50,0 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement équivalent à l'ASP, gestionnaire du dispositif. Sur ces 50,0 millions d'euros (incluant l'avance pour le mois de janvier 2010), l'ASP a versé aux entreprises employant ces jeunes en CAE un montant total de 34,1 millions d'euros. Au cours du second semestre 2009, 26 596 contrats, conclus principalement au dernier trimestre 2009, ont été signés et pris en charge par l'ASP. La durée moyenne prévue des contrats signés est comprise entre 13 et

14 mois pour un taux de prise en charge moyen à 90 % du SMIC horaire sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de l'ordre 28 heures.

– Contrat d'accompagnement formation (CAF) : compte tenu du démarrage très tardif du dispositif, seuls 3 millions d'euros ont été dépensés par les opérateurs en décembre 2009. Le dispositif sera exécuté essentiellement au premier semestre 2010.

– Mesures d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : un engagement total de 20,0 millions d'euros a été effectué en 2009 pour un versement à l'Acsé de 8,0 millions d'euros. Sur cette somme, déléguée par l'Acsé en septembre aux préfetures, 6,9 millions d'euros ont été engagés, correspondant à 648 projets, et 5,8 millions d'euros mandatés. Le financement complémentaire sera versé à l'Acsé en 2010 en fonction de la progression des actions engagées.

– Recrutement de 5 000 médiateurs de la réussite scolaire : en 2009, 3 846 médiateurs ont été recrutés (3 208 en CAE et 638 en CaV) sur les 5 000 ouverts. Conformément aux termes de la convention de gestion liant l'État à l'ASP, un montant total de 13,6 millions d'euros a été versé à l'agence sur les 17 millions d'euros engagés à cet effet. Au 31 décembre 2009, l'ASP avait versé 4,0 millions d'euros aux EPLE concernés. Le solde sera versé à l'ASP en fonction de la consommation des crédits.

4. La solidarité

4.1. Le logement social et l'accès social à la propriété

Logement social

Le programme exceptionnel d'acquisition de 30 000 logements en état futur d'achèvement (VEFA), annoncé par le Président de la République le 1^{er} octobre 2008 a permis, en 2009, le financement de 23 106 logements locatifs sociaux, auxquels s'ajoutent 5 336 logements libres acquis par la SNI, filiale de la Caisse des Dépôts. Ainsi, 28 442 logements ont été réalisés en 2008 et 2009.

Au delà de ce programme exceptionnel, 320 millions d'euros d'AE et 153 millions d'euros de CP ont été ouverts en loi de finances rectificative 2009 pour le logement social au titre du plan de relance pour les années 2009 et 2010. 80 millions d'euros supplémentaires de CP ont été ouverts en 2010. Les crédits visent à financer 10 000 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, repartis à parts égales, chaque année en 2009 et en 2010. Ces objectifs s'ajoutent aux logements prévus au titre des crédits classiques.

En 2009, le plan de relance a financé les premiers logements PLUS et PLAI en construction neuve, soit 7 622 PLAI et 8 818 PLUS. Pour accentuer l'effet relance, une prime de 1 000 euros a été attribuée aux logements neufs en PLUS et PLAI financés avant le 30 juin 2009, accélérant notablement le rythme de financement de logement au cours de l'année. 168 millions d'euros en AE et 102 millions d'euros en CP ont ainsi été consommés en 2009. Avec le plan de relance et le plan de cohésion sociale, 119 663 logements locatifs sociaux nouveaux ont été financés en 2009, soit un niveau record depuis plusieurs décennies.

Le programme relance se poursuit avec le financement de 15 000 PLAI et PLUS en 2010. Afin de participer à l'objectif du gouvernement de recentrer la construction de logements sociaux sur les zones les plus tendues, il a été décidé de reconduire le dispositif de la prime de 1 000 euros mais de le restreindre aux logements financés en zones A et B1. Les crédits disponibles pour le programme sont de 150 millions d'euros en AE et 131 millions d'euros en CP. Au 31 mars 2010, les crédits et les objectifs ont été répartis par région mais le nombre de logements financés au titre du plan de relance n'est pas encore significatif.

Concernant le programme de PLS, l'objectif de 15 000 logements en 2009 n'a pas été atteint malgré l'intérêt du dispositif: 5 801 logements de ce type ont été financés par des entreprises commerciales ou des particuliers. Le dispositif n'a pu être opérationnel qu'à partir du mois de mai, après les adjudications et leur publication. Suite à la loi de finances 2010, le dispositif n'est désormais plus cumulable avec le dispositif Scellier et il est donc peu probable que l'objectif annuel soit atteint.

Enfin, la Caisse des Dépôts a réalisé en 2009 la moitié du programme de 10 000 logements intermédiaires prévus pour 2009 et 2010 avec 4 984 logements PLS, PLI et libres supplémentaires lancés en 2009.

Accession sociale

Le dispositif de soutien des collectivités pour le Pass foncier au titre du plan de relance se prolonge en 2010 et les crédits non consommés à fin 2009 (environ 46 millions d'euros) ont été reportés sur 2010 afin de rembourser partiellement aux collectivités leurs aides. La consommation limitée des crédits en 2009 s'explique par la montée en charge progressive du dispositif, complètement rénové au premier semestre et par les délais de montage des dossiers. L'essentiel des engagements et des paiements de 2009 a d'ailleurs été réalisé au quatrième trimestre.

Les constructeurs et les collectivités indiquent que le dispositif rencontre début 2010 un réel succès, bien que celui-ci ne se traduise pas encore dans les statistiques. Au 31 mars 2010, Action logement a recensé 5 932 dossiers finalisés depuis début 2009, dont 3 383 en 2009 et 2 330 au premier trimestre 2010. Près de 14 000 projets de Pass foncier sont par ailleurs recensés au niveau national. Ces tendances permettent d'anticiper une réalisation proche de l'objectif de 30 000 Pass fonciers à la fin de l'année.

Le prêt à taux zéro doublé pour le neuf est en place depuis le 15 janvier 2009 et 85 822 prêts ont été déclarés à fin mars 2010 pour un montant total de 3,2 milliards d'euros. Au total, 69 117 prêt à taux zéro dans le neuf ont été accordés en 2009 contre 64 971 en 2008, soit une progression de 6,4 %. Le doublement a fortement contribué à soutenir l'activité du secteur de la construction, en particulier avec un rebond des ventes de maisons individuelles de 8 % en 2009 par rapport à 2008.

La mesure se prolonge en 2010 avec un doublement sur le premier semestre et une augmentation de 50 % sur le second semestre.

Logement outre-mer

Les crédits du plan de relance financent trois actions en 2009 et 2010 :

- 20 millions d'euros en AE sont consacrés à la construction et à la réhabilitation lourde de logements sociaux sur 2009 et 2010. La totalité des engagements prévus pour 2009 (10 millions d'euros) a été réalisée et 2,8 millions d'euros ont été payés au 31 mars 2010.
- 10 millions d'euros en AE sont destinés aux agences dites « des 50 pas » pour réaliser des travaux d'aménagement dans les zones littorales. La quasi-totalité des crédits, 9,6 millions d'euros, a été engagée à fin 2009 et 2,6 millions d'euros ont été payés au 31 mars 2010.
- 20 millions d'euros en AE ont été fléchés pour faciliter le lancement des programmes de logements sociaux. Ils ont été affectés au financement des travaux d'aménagement du foncier. Les opérations retenues au titre de l'exercice 2009, pour un total de 10 millions d'euros ont été engagées par fongibilité des crédits ouverts sur le programme Outre-mer. Les transferts de crédits relance, soit 20 millions d'euros, seront effectués en 2010. 1 million d'euros ont été payés au 31 mars 2010.

Les opérations logement outre mer engagées en 2009 se poursuivent donc sur l'année 2010, avec le versement des CP en fonction de l'avancement des opérations. Les CP non utilisés en 2009 ont été reportés en 2010 et viennent compléter les 21 millions d'euros de CP supplémentaires mis à disposition par la LFI 2010. Par ailleurs, 20 millions d'euros en AE ont été ouverts cette année pour financer de nouvelles opérations en 2010 sur les deux actions logement social (construction et aménagement du foncier).

4.2. La rénovation urbaine (ANRU)

L'ANRU a intégralement affecté les 350 millions d'euros apportés par le plan de relance lors de 40 comités d'engagements entre mars et avril 2009 pour sélectionner les opérations prêtes à démarrer et dont l'utilité était démontrée. En ciblant les surcoûts et en intervenant en complément des autres financements de l'ANRU et de ses partenaires, les crédits du plan de relance ont eu un effet de levier important : 4 milliards de travaux sont lancés, dont la majeure partie a démarré en 2009.

Les opérations financées correspondent à :

- 12 000 constructions de logements sociaux,
- 29 000 logements réhabilités,
- 22 000 logements résidentialisés,
- 200 opérations d'aménagements,
- 150 équipements publics,
- 15 opérations d'accession sociale,
- 20 opérations commerciales,
- 90 opérations d'ingénierie.

L'agence et l'ensemble des maîtres d'ouvrage ont officialisé ces engagements avec la signature de 376 avenants simplifiés aux conventions de rénovation urbaine. 148 millions d'euros ont été payés aux maîtres d'ouvrage au 31 mars 2010. Ce montant est inférieur aux prévisions initiales en raison de l'impossibilité de verser des avances sur certaines opérations qui avaient déjà fait l'objet d'une avance précédemment. Les paiements suivants interviennent au fur et à mesure de l'avancement des chantiers (15 % minimum). 150 millions d'euros de CP sont ouverts en loi de finances 2010 pour cette action et seront versés à l'ANRU.

S'agissant de l'avancement des chantiers, sur les 1 244 opérations financées, 1 157 ont déjà démarré en 2009, soit 92 %. Les préfets, délégués de l'agence, ont la responsabilité de redéployer les crédits d'opérations bloquées vers les opérations retenues en liste d'attente pour chaque département. Ils pouvaient aussi accorder une dérogation exceptionnelle de trois mois, jusqu'à la fin du premier trimestre 2010, pour les opérations qui rencontrent des légers retards. En revanche, les crédits seront redéployés si des blocages sont rencontrés conduisant à une date de démarrage après le 31 mars 2010.

4.3. Le fonds de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne (Anah)

L'Anah a piloté la gestion d'un fonds de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne d'un montant de 200 millions d'euros.

Fin 2009, l'Anah a attribué des aides pour un montant de 177,5 millions d'euros. Une part importante des dossiers a été finalisée en fin d'année 2009, en particulier pour les copropriétés. Les objectifs en nombre de logements réhabilités sont proches des valeurs cibles ou ont été dépassés :

- propriétaires occupants : 78 % de réalisation de l'objectif (38 893 logements financés pour un objectif de 50 000) ;
- copropriétés : 180 % de réalisation de l'objectif (44 893 logements financés pour un objectif de 25 000);
- propriétaires bailleurs: 103 % de réalisation de l'objectif (5 147 logements financés pour un objectif de 5 000).

Le reliquat de 22,5 millions d'euros de capacité d'engagement en 2010 est consacré au volet propriétaires occupants et doit permettre de financer près de 10 000 logements supplémentaires. Au 31 mars 2010, le montant des aides accordées à ce titre en 2010 atteint 15,2 millions d'euros pour 6 283 logements.

Concernant les paiements, la modification réglementaire et l'adaptation du règlement de l'agence le 2 octobre 2009 ont rendu possible le versement d'avance de respectivement 70 % et 40 % du montant prévisionnel de la subvention pour les propriétaires occupants et les syndicats de copropriétés. Une progression significative des paiements sur l'année 2010 doit voir la montée en charge de cette facilité. Au 31 mars 2010, le montant total des paiements atteint ainsi 68 millions d'euros, en progression de 37 millions d'euros depuis fin 2009. 67 millions d'euros de CP sont ouverts en loi de finances 2010 pour cette action et seront versés à l'Anah.

4.4. L'hébergement

Modernisation des centres d'hébergement

Le plan de modernisation des centres d'hébergement regroupe deux volets : la construction et la réhabilitation lourde de centres d'hébergement (32 millions d'euros) dont les crédits sont gérés par la DGALN et la rénovation des centres d'hébergement (28 millions d'euros) dont les subventions sont versés par l'Anah.

Pour le volet construction, une liste définitive des projets retenus en 2009 a été arrêtée en novembre un montant total de 20 millions d'euros. Ces subventions ont été notifiées fin 2009 et les paiements sont réalisés en 2010. Les opérations retenues pour 2010 sont en cours de validation et seront notifiées aux opérateurs très prochainement.

Concernant le volet rénovation (Anah), 20 millions d'euros de subventions ont été accordés par l'agence en 2009 au titre du plan de relance. La liste des projets à

financer au titre de 2010, d'un montant total de 8 millions d'euros est en cours de validation.

Hébergement

Les crédits du plan de relance ont financé en 2009 le renforcement des équipes de veille sociale et de travailleurs sociaux pour l'accompagnement vers et dans le logement, le développement de l'intermédiation locative, l'amélioration de la logistique de l'aide alimentaire ainsi que la pérennisation de places en hébergement d'urgence et en CHRS.

La quasi-totalité des crédits (143 millions d'euros sur 145 millions d'euros) a été consommée, pour une grande part en toute fin d'année, l'enveloppe initiale de 120 millions d'euros ayant été alors complétée par 25 millions d'euros supplémentaires.

Adoma

12 millions d'euros ont été versés en 2009 à Adoma sous forme d'avance pour réaliser des investissements selon les axes suivants : centres d'hébergement, pensions de famille et établissements de desserrement pour permettre le traitement de foyers pour travailleurs migrants et de l'habitat indigne.

14,8 millions d'euros ont été dépensés par Adoma en 2009 et les paiements en 2010 sont estimés à environ 15 millions d'euros. Un avenant à la convention signée entre l'Etat et Adoma au titre du plan de relance est en cours de signature et prévoit le versement rapide d'une seconde avance.

4.5. Les bons d'achat de services à la personne

Afin de soutenir la demande dans le secteur des services à la personne, une aide exceptionnelle de 200 euros a été versée sous forme de chèques emploi-service universels (CESU) préfinancés à certaines catégories de personnes.

Les bénéficiaires sont des familles recevant l'allocation personnalisée d'autonomie, des parents de jeunes enfants ou d'enfants handicapés. Un volet spécifique a concerné les parents demandeurs d'emploi en formation ou reprenant un emploi. La gestion de cette mesure a été confiée à l'Agence nationale des services à la personne (ANSP).

Les premiers chèques ont commencé à être envoyés en juin 2009, grâce à la forte mobilisation des services et des opérateurs de l'Etat : un montant total de 344 millions d'euros de CESU a été émis, portant sur près de 1,5 million de bénéficiaires

Cela étant, certains demandeurs d'emploi ont reçu leur chèques tardivement du fait de délais imprévus dans la fabrication. Le ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance et le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi ont donc décidé de

permettre aux personnes concernées d'échanger les bons d'achat qui n'auront pas été consommés contre des CESU « millésime 2010 » du même montant.

S'agissant de la consommation, 63 % des bénéficiaires, soit près d'un million de personnes, ont utilisé tout ou partie de leurs chèques. Cela représente un volume de plus de 204 millions d'euros, répartis de manière homogène sur tout le territoire.

Prestation	APA	CMG	AEEH	PE	Total
Montant total de titres émis (brut)	143 798 600 €	142 613 600 €	38 083 800 €	19 119 600 €	343 615 600 €
Nombre de bénéficiaires impactés	701 086	648 316	175 847	55 880	1 581 129
Nombre d'utilisateurs	448 821	473 973	48 620	27 500	998 914
<i>Taux d'utilisateur</i>	64 %	73,1%	27,6%	49,2%	63,18%
Montant de titres présentés au remboursement	88 511 170 €	97 764 540 €	9 695 680 €	8 375 240 €	204 346 240 €
<i>Taux de présentation au remboursement (net)</i>	61,6%	68,6%	25,5%	43,8%	59,5%

Dans la majorité des cas, les CESU ont permis de consolider le règlement des aides existantes. C'est donc une hausse du pouvoir d'achat des ménages concernés. Pour les autres, ce fut l'occasion d'accéder à un nouveau type de services et, ce faisant, d'améliorer leur niveau de vie.

Un bilan définitif doit être réalisé au mois de juin.

4.6. La prime de solidarité active

La loi de finances rectificative n° 2009-122 du 4 février 2009 a ouvert un montant de 760 millions d'euros pour couvrir le paiement en 2009 de la prime de solidarité active destinée à un public estimé alors à 3,8 millions de personnes. Cette prime exceptionnelle de 200 euros visait à anticiper la mise en œuvre du revenu de solidarité active au 1^{er} juin 2009. Elle a été versée par la CNAF et par la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, en quasi-intégralité au mois d'avril 2009. La prime a ensuite continué à être versée, de manière limitée, au-delà de cette période, suite à l'actualisation ou à la révision de la situation de certaines personnes.

Au final, la prime a été versée à 4,4 millions de personnes, pour une dépense totale au 31 décembre 2009 de 885,2 millions d'euros supportée par la CNAF (861,4 millions d'euros) et par la CCMSA (23,8 millions d'euros). 125 millions d'euros de crédits supplémentaires ont donc été ouverts à l'occasion de la loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009, portant le total des ouverts sur l'action à 885 millions d'euros. L'État a remboursé en 2009 aux deux organismes 882,8 millions d'euros, sur la base de la facture des dépenses au 31 octobre 2009.

4.7. Le revenu supplémentaire temporaire d'activité

La loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20 avril 2009 a ouvert un montant de 233 millions d'euros pour couvrir le versement en 2009 du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) pour un public estimé alors à 300 000 personnes, dont près de 210.000 ETP (équivalent temps plein).

Le RSTA est une prestation de 100 euros bruts mensuels au bénéfice des salariés et des agents non titulaires de la fonction publique dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, qui perçoivent jusqu'à 1,4 SMIC brut inclus. Le RSTA est entièrement pris en charge par l'État et peut être adossée à une augmentation de salaire de 100 euros à la charge de l'employeur et/ou des collectivités locales, en fonction de la taille de l'entreprise. Pour les personnes à temps partiel, le RSTA est versé au prorata du temps de travail.

Le dispositif a pris effet au 1^{er} mars 2009. Sa gestion en a été confiée par l'État à la CNAV et à la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, et les relations financières avec l'État ont été fixées par une convention en date du 26 juin 2009.

Conformément à cette convention, les versements effectués au profit de la CNAV en 2009 se sont élevés à 204 millions d'euros. Les versements à la CNAV en 2010 auront lieu en fonction de l'évolution du montant de prestations servies, qui s'élevait au 31 mars 2010 à 116,4 millions d'euros.

4.8. La prime pour les familles modestes

La loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20 avril 2009 a ouvert 450 millions d'euros, afin de financer une prime exceptionnelle de 150 euros versée en juin 2009 à près de trois millions de familles aux revenus modestes ayant des enfants scolarisés de 6 à 18 ans et qui ont perçu en 2008 l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Cette prime exceptionnelle était destinée à apporter une aide complémentaire à ces foyers modestes. Elle a été versée en quasi-intégralité en juin 2009 pour l'essentiel par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et la Caisse centrale de mutualité agricole (CCMSA), à chaque ménage bénéficiaire. La prime a ensuite continué à être versée, de manière limitée, au-delà de cette période, suite à l'actualisation ou à la révision de la situation de certains ménages.

Au final la prime a été versée à 3,1 millions de ménages – soit 100 000 de plus que prévu – pour une dépense totale au 31 décembre 2009 de 463,7 millions d'euros supportée par la CNAF (443,8 millions d'euros), par la CCMSA (18,4 millions d'euros), ainsi que dans une moindre mesure par les régimes spéciaux (1,4 million d'euros) et les employeurs publics relevant des fonctions publiques hospitalière et territoriale des départements d'outre-mer (0,1 million d'euros). 14 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été ouverts à l'occasion de la loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009, portant le total des crédits disponibles sur l'action à 464 millions d'euros. L'État a remboursé, en 2009, 463,4 millions d'euros à

l'ensemble des organismes ayant versé la prime, sur la base, concernant la CNAF et la CCMSA, des dépenses enregistrées au 31 octobre 2009.

4.9. Le crédit d'impôt sur le revenu

Une réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu payé en 2009 a été accordée dans le cadre du plan de relance lors du deuxième collectif pour 2009, afin de soutenir le pouvoir d'achat et la consommation. Elle a été ciblée sur les foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 euros.

Près de 1 milliard d'euros de réduction d'impôt sur le revenu ont bénéficié à 5,1 millions de ménages.

5. Annexe : décrets d'application

Plusieurs mesures de simplification et de mise en œuvre du plan de relance ont été adoptées par les décrets examinés lors du Conseil des ministres du 19 décembre 2008 :

- validité des permis de construire, d'aménagement ou de démolition et décisions de non-opposition à une déclaration préalable (décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008) ;
- avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (décrets n° 2008-1365 et n° 2008-1366 du 19 décembre 2008) ;
- mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics (décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008) ;
- relèvement de certains seuils du code des marchés publics (décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008) ;
- aide à l'embauche pour les très petites entreprises (décret n° 2008-1357 du 19 décembre 2008) ;
- prime de solidarité active (décret n° 2008-1351 du 19 décembre 2008).

La loi pour l'accélération des programmes de constructions et des investissements publics et privés du 17 février 2009 contient un ensemble de mesures de simplification, en particulier en matière d'urbanisme et de contrats de partenariat publics et privés. Elle nécessite cinq décrets d'application, qui ont tous déjà été publiés :

- article 2 : éléments pour lesquels la modification d'un PLU ou d'un POS peut être effectuée selon une procédure simplifiée (décret n° 2009-722 du 18 juin 2009) ;
- article 9 : activités pour lesquelles des contrats de travail peuvent être conclus par l'établissement public en charge des diagnostics d'archéologie préventive (décret n° 2009-1482 du 1er décembre 2009) ;
- article 14 : seuil en deçà duquel le financement définitif d'un projet doit être majoritairement assuré par le titulaire d'un contrat de partenariat (décret n° 2009-987 du 20 août 2009) ;
- article 16 : seuil des contrats à partir duquel les entités adjudicatrices peuvent recourir à la procédure négociée avec mise en concurrence préalable (décret n° 2009-243 du 2 mars 2009) ;

- article 20 : conditions des remises de dettes par les créanciers publics pour les procédures collectives (décret n° 2009-385 du 6 avril 2009 pris en application de l'article L626-6 du Code du commerce).

Enfin, d'autres décrets ont été pris dans le cadre des mesures financées par le plan de relance :

- mise en place de l'aide au remplacement des véhicules anciens, appelée « prime à la casse » (décret n° 2009-66 du 19 janvier 2009) ;
- mise en place d'une prime exceptionnelle pour certains salariés privés d'emploi (décret du 27 mars 2009) ;
- mise en place du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) outre-mer (décret n° 2009-442 du 20 avril 2009) ;
- mise en place d'une allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (décret n° 2009-458 du 22 avril 2009) ;
- mise en place d'une prime exceptionnelle pour les familles modestes (décret n° 2009-480 du 28 avril 2009) ;
- mise en place d'une aide versée sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés par l'Etat en faveur du pouvoir d'achat de publics bénéficiaires de prestations sociales ou de demandeurs d'emploi (décret n° 2009-479 du 29 avril 2009) ;
- deux décrets concernant le dispositif du Pass Foncier, mettant en place d'un prêt différé et définissant les modalités de remboursement partiel des aides des collectivités (décrets n° 2009-576 et 2009-577 du 20 mai 2009) ;
- décret n° 2009-608 du 29 mai 2009 instituant à titre exceptionnel une allocation équivalent retraite pour certains demandeurs d'emploi ;
- décret n° 2009-695 du 15 juin 2009 instituant une aide à l'embauche d'apprentis pour les employeurs de onze salariés et plus. ;
- décret n° 2009-693 du 15 juin 2009 instituant une aide à l'embauche pour les employeurs de moins de cinquante salariés recrutant des apprentis supplémentaires ;
- décret n° 2009-694 du 15 juin 2009 instituant une aide à l'embauche des jeunes de moins de vingt-six ans en contrat de professionnalisation ;
- décret n° 2009-692 du 15 juin 2009 instituant une prime à l'embauche de jeunes stagiaires en contrat à durée indéterminée ;
- décret n° 2009-1090 du 4 septembre 2009 qui concerne l'ANAH et permet notamment le versement d'avances ;

- décret n° 2009-1293 du 26 octobre 2009 relatif au financement des résidences hôtelières à vocation sociale et à la création d'établissements d'hébergement ;
- décret n° 2009-1691 du 30 décembre 2009 relatif aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété ;
- décret n° 2010-328 du 22 mars 2010 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et la Société des autoroutes du sud de la France (ASF), entre l'Etat et la Société de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur (ESCOTA), entre l'Etat et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE), entre l'Etat et la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF), entre l'Etat et la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et aux cahiers des charges annexés à ces conventions.